brossard
Vivre au présent. Bâtir le futur.

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT REG-362-47 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN DE MODIFIER LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE Cc-661 DANS LE BUT DE PERMETTRE DE NOUVEAUX USAGES DU GROUPE « COMMERCE ET SERVICE »

Avis est par les présentes donné, aux personnes intéressées par le premier projet de règlement REG-362-47 de ce qui suit :

1. Lors de sa séance tenue le 20 août 2025, le conseil municipal de la Ville de Brossard a adopté le premier projet de règlement REG-362-47 modifiant le règlement de zonage afin de modifier la grille des usages et des normes de la zone Cc-661 dans le but de permettre de nouveaux usages du groupe « commerce et service ».

2. Conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), une assemblée publique de consultation sur ce premier projet de règlement aura lieu le **lundi 8 septembre 2025, à 18 h 30**, en la salle du conseil de l'hôtel de ville de Brossard, située au 2001, boulevard de Rome, à Brossard.

3. Au cours de cette assemblée, celui par l'intermédiaire duquel elle est tenue, expliquera ce premier projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur celui-ci.

4. Plus précisément, l'objet du projet de règlement est l'ajout des usages suivants au groupe « Commerce et service » de la grille des usages et des normes Cc-661:

- Vente au détail de bicyclettes, articles de sport, articles de plein air ou articles de chasse ou pêche (articles neufs seulement) C2-03-05 ;
- Vente au détail de bicyclettes, articles de sport, articles de plein air ou articles de chasse ou pêche (articles usagés seulement) C2-03-06 ;
- Service de traiteur ou de préparation de mets à emporter (sans consommation sur place) C4-01-03 ;
- Vente au détail de produits spécifiques pour usage commercial, industriel ou institutionnel C11-01-01 ;
- Vente au détail, location, entretien ou réparation d'équipement pour usage commercial, industriel ou institutionnel C11-01-02 ;
- Service d'entreposage ou mini entrepôts C11-04-08 ;

- Entrepreneur général de construction ou de rénovation de bâtiments C11-11-01 ;
- Entrepreneur spécialisé en construction ou en rénovation de bâtiments (maçonnerie, toiture, cloisons sèches, joints, peinture, électricité, plomberie, chauffage, ventilation, protection incendie, ascenseurs, etc.) C11-11-02.

Ce projet de règlement comporte des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

5. Le secteur concerné par le projet de règlement REG-362-47 consiste en la zone visée Cc-661 et ses zones contiguës Pc-314, Hc-658, Ic-660 et du secteur de zone Mc- 662-S3, tel qu'illustrés au plan ci-dessous :

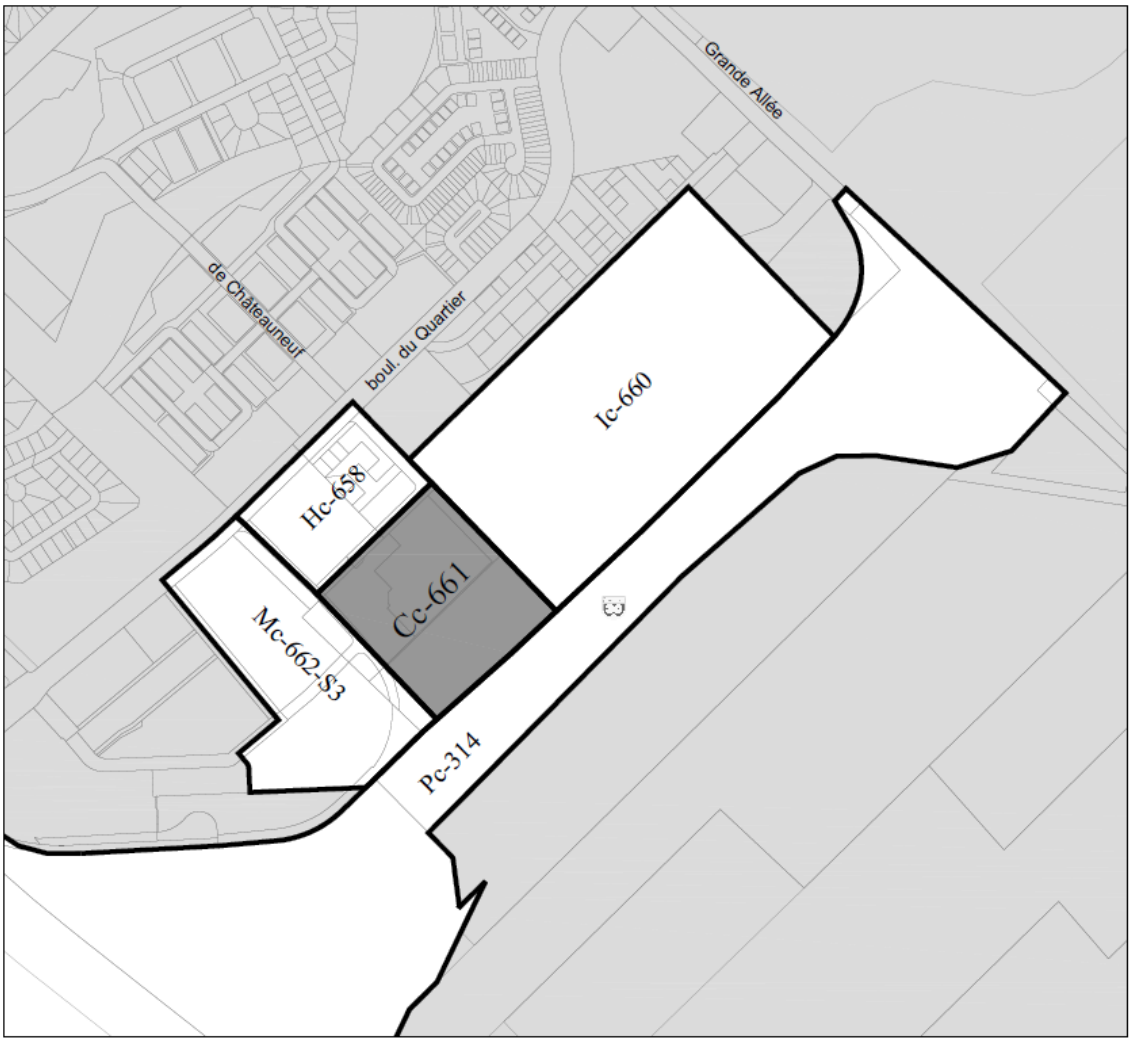

Zone visée : Cc-661

Secteur de zone et zones contiguës : Pc-314, Hc-658, Ic-660 et Mc-662-S3

Zone visée Secteur de zone et zones contiguës Zones exclues

6. Ce premier projet de règlement peut être consulté en communiquant avec la Direction du greffe par courriel à greffe@brossard.ca ou par téléphone au numéro (450) 923-6311, afin d'obtenir toute information complémentaire.

Brossard, le 21 août 2025

Lucie Tousignant, *avocate*
Greffière adjointe